11 RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTRODUCTION

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) compte 4 millions d'habitants. Son revenu national brut par habitant est de 360 USD. Selon l'enquête la plus récente (2003), 67.2 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté international de 1 USD par jour. Aujourd'hui, ce pays ne remplit aucun des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais semble en mesure de pouvoir en atteindre cinq (objectifs 2, 3, 4, 6, 7), à la condition que des changements soient mis en œuvre. La RCA est un pays en situation post-conflit dont la stabilité dépend étroitement de celle de ces voisins (République démocratique du Congo, Soudan, Tchad).

L'aide publique au développement (APD) consentie à la RCA a augmenté de 40 % entre 2005 et 2006. En 2006, elle atteint 134 millions USD, soit 9 % du revenu national brut, ce qui indique une dépendance relativement faible vis-à-vis de l'aide.

ASPECTS 2007 DÉFIS **ACTIONS PRIORITAIRES** Appropriation Haut Mise en œuvre des stratégies Formuler et valider les stratégies sectorielles. et plans d'action pour les secteurs prioritaires. Manque de liens stratégiques avec le budget. Établir des cadres de dépense à moyen terme aux niveaux global et sectoriel. Alignement Haut L'aide déboursée n'est Élaborer de manuels et de guides pas prise en compte dans de procédures. le budget. Renforcer les capacités. Les donneurs utilisent peu les Améliorer, reformer les systèmes systèmes nationaux de gestion nationaux de gestion des finances des finances publiques et publiques et de passation de passation des marchés. des marchés. Inexistence d'un système Mettre en place un outil de suive d'information pour le suivi et de gestion de l'aide de l'aide. Harmonisation Haut Centraliser et diffuser l'information. Les donneurs utilisent peu les dispositifs communs. Gestion axée Établir un véritable système Moyen Manque de de suivi - évaluation. sur les résultats capacités statistiques. Responsabilité Moyen Absence d'un système Établir un système mutuelle d'évaluation mutuelle. d'évaluation mutuelle.

VUE D'ENSEMBLE ENCADRÉ 11.1 : Défis et actions prioritaires

Ce chapitre a été établi à partir d'informations fournies par le gouvernement centrafricain et neuf donneurs, qui sont à l'origine de l'intégralité de l'APD octroyée au pays. Suite à son adhésion à la Déclaration de Paris en septembre 2007, la RCA participe pour la première fois en 2008 à l'enquête sur l'efficacité de l'aide. À l'exception des indicateurs pour lesquels des données existaient en 2005 (indicateurs 1, 2A et 11), les objectifs-cibles pour 2010 seront dérivés de ce premier rapport.

APPROPRIATION

L'APPROPRIATION CONSTITUE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA DÉCLARATION DE PARIS. Elle est cruciale pour l'efficacité de l'aide et l'obtention de résultats en termes de développement. L'expérience montre que l'aide est plus efficace lorsqu'elle soutient les efforts de développement des pays partenaires et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques sont imposées.

L'appropriation se définit comme la capacité des pays à exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement. Elle est d'autant plus difficile à acquérir que les pays sont largement tributaires des apports d'aide pour financer leurs programmes de développement. L'appropriation est difficilement mesurable à l'aide d'un seul indicateur. L'indicateur 1 évalue le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays sur une échelle allant de A à E, A représentant la meilleure note. Seuls les pays classés A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie de développement opérationnelle. Cette évaluation repose sur trois critères :

- Un cadre stratégique unifié: le pays a une vision à long terme cohérente et une stratégie à moyen terme dérivée de cette vision et liée à des stratégies de développement local et sectoriel.
- 2. Un ensemble de priorités : le pays a des objectifs de développement en rapport avec un ensemble d'objectifs à long terme, globaux et équilibrés. Les actions à moyen terme identifiées dans la stratégie de développement national sont en rapport avec ces objectifs et suivent un chemin bien balisé.
- 3. Un lien stratégique avec le budget : le pays a des ressources fiscales et une capacité à rendre opérationnelle sa stratégie, notamment la capacité de la réviser ainsi que son budget en fonction de données portant sur les progrès réalisés.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant cet indicateur est de porter à 75 % la proportion de pays partenaires ayant des stratégies de développement opérationnelles bien ou quasiment établies (catégorie A ou B).

En 2005, la RCA, comme 21 % des pays partenaires notés, avait obtenu la note à D. En 2007, la RCA, à l'instar de 14 % des pays notés obtient également la note à D. Une telle note signifie que la Stratégie de développement nationale inclut certains éléments de bonne pratique. En 2007, sous la coordination du ministère du Plan, de l'économie

INDICATEUR 1

Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ? et de la coopération internationale et avec l'appui des partenaires au développement (PNUD, Banque mondiale et Banque africaine de développement), la RCA s'est dotée d'une stratégie de développement formulée dans son premier Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ce document, élaboré de façon participative, intègre à la fois des impératifs liés au relèvement post-conflit et les OMD. Cette stratégie repose sur la création de pôles de développement régionaux destinés à devenir des entités économiques cohérentes et homogènes et des locomotives du développement régional intégré. Plus précisément, la Stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur deux objectifs centraux : la création de richesses ainsi que l'amélioration et la généralisation des services sociaux de base. Pour la période 2008-10, cette stratégie se déploie en quatre axes stratégiques :

- la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, qui visent entre autres : le renforcement des capacités matérielles et humaines des Forces de défenses et de sécurité (FDS), la réforme, la restructuration, la réorganisation territoriale et la transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité;
- 2. la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit, au moyen du renforcement de la gouvernance politique et judiciaire, l'amélioration de la gouvernance économique et de la gouvernance locale, la participation à ces dernières ainsi que leur promotion;
- 3. la relance et la diversification de l'économie, au moyen de la stabilisation macroéconomique, du développement rural, de la gestion transparente et efficace des ressources naturelles, de la promotion du tourisme et de l'artisanat et du développement des infrastructures d'appui à la production;
- 4. le développement du capital humain, au moyen de la promotion durable de l'éducation notamment le fondamental I et II, de l'accessibilité aux services de santé, de la lutte contre le VIH/SIDA et de la promotion de l'emploi.

Si le gouvernement centrafricain affiche une volonté forte d'impliquer les populations et le secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie, de nombreux éléments nécessaires à sa mise en œuvre sont à ce jour insuffisants ou manquants. Il s'agit notamment des outils assurant les liens stratégiques avec le budget tels que le cadre de dépense à moyen terme global, les cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et les budgets annuels. Le gouvernement centrafricain est conscient de ces insuffisances et met progressivement en place différents outils destinés à améliorer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Ainsi, en janvier 2008, il a établi un cadre de mise en œuvre et de suiviévaluation du DSRP.

Depuis Mars 2008, le PNUD en collaboration avec d'autres partenaires apporte son soutien à la mise en œuvre de ce DSRP (2008-10) par le biais d'un programme d'appui au renforcement des capacités. Les composantes de ce projet sont les suivantes : la planification stratégique, le cadrage macroéconomique et la programmation budgétaire, le suivi des dépenses et des programmes prioritaires, la passation des marchés publics, la production statistique, et la gestion de l'aide.

ALIGNEMENT

LA DÉCLARATION DE PARIS PRÉVOIT QUE LES DONNEURS fassent reposer entièrement leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide bien alignée, sur les politiques des pays d'une part, et sur les systèmes nationaux d'autre part, contribue davantage au développement qu'une aide fragmentée répondant aux priorités des donneurs. Tout comme l'appropriation, l'alignement a plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. C'est pourquoi 6 indicateurs (indicateurs 2 à 8) ont été retenus pour mesurer ses différents aspects.

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

L'alignement de l'aide sur les politiques de développement nationales nécessite que les pays partenaires soient dotés d'un système de gestion des finances publiques fiable (GFP).

Évaluer la fiabilité de la GFP des pays revient à mesurer le degré d'adhésion des systèmes existants aux bonnes pratiques généralement acceptées ou la mise en place d'un programme de réformes visant à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques. L'évaluation des systèmes de GFP s'appuie sur une composante de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Il s'agit de l'indicateur 13 de l'EPIN qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière à partir des critères suivants :

- l'existence d'un budget complet et crédible lié aux priorités de l'action publique ;
- l'existence de systèmes efficaces de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires ;
- l'établissement en temps voulu de rapports budgétaires précis ;
- une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux d'administration.

La qualité de la gestion du budget et des finances publiques est évaluée sur une échelle allant de 1 à 6 ; 6 correspondant à une très bonne qualité. L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point d'ici 2010.

En 2005, la RCA avait obtenu la note de 2 [« système faible »] pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. À titre de comparaison, à l'époque seul un pays participant à l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris avait obtenu un tel score. La grande majorité des pays pris en considération dans l'enquête se situaient dans les catégories « plutôt insuffisant » à « plutôt fiable », et environ 31 % des pays étaient dotés de systèmes considérés comme étant au moins « plutôt fiables ». Le score pour 2007 reste à 2.

INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ? Affaibli par des années de conflit et d'instabilité, l'amélioration du système de GFP est, depuis 2005, une préoccupation majeure des autorités centrafricaines. Deux reformes importantes ont été menées à l'initiative du Groupe de réforme budgétaire et comptable (GREBUC). La première est l'élaboration du projet de Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui constitue un élément fondamental pour la gestion des finances publiques. Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale, le 27 mai 2006, et promulguée par le Président de la République le 03 juillet 2006. La seconde est l'élaboration du projet de Règlement général sur la comptabilité publique (RGCP). Principale composante de l'application de la LOLF, il n'existait pas en RCA de RGCP. Ce règlement a été adopté en juillet 2007 par le chef de l'État.

Le GREBUC travaille actuellement, en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, sur un projet portant sur un nouveau circuit des dépenses publiques et l'élaboration de nouvelles nomenclatures budgétaires et comptables. De nombreuses réformes restent encore à réaliser pour poursuivre l'amélioration du système de GFP centrafricain. Elles ont trait notamment à la réorganisation des services, à l'élaboration de manuels et de guides de procédures, ou encore au renforcement des capacités. Toutefois la RCA semble en bonne voie pour améliorer de façon substantielle son système de GFP.

Grâce au financement de l'Union européenne, le gouvernement centrafricain a entrepris en 2005 la réforme du système national des marchés publics. La revue analytique du système, effectuée début 2006 avec l'appui de la Banque mondiale, a permis d'élaborer les différents projets de textes portant notamment sur le code des marchés publics et des conventions de délégation de service public, sur la Direction générale des marchés publics, sur les services de passation des marchés publics ou encore sur l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Ces textes ont été examinés lors d'un atelier de validation organisé en mars 2008 auquel les partenaires du secteur privé et de la société civile avaient été conviés. Ces textes seront soumis à l'examen du gouvernement et à celui de l'Assemblée nationale d'ici le mois de juin 2008.

Parallèlement, le gouvernement a mis en œuvre un certains nombre de mesures visant à lutter contre la corruption. Il s'agit notamment de l'approbation d'un code de conduite pour tous les employés du gouvernement, de la création d'un guichet unique pour la sécurisation des recettes fiscales, de la réforme de l'administration douanière, et de la création de l'Agence nationale d'investigations financières (ANIF).

ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

Une comptabilité détaillée et exhaustive des apports financiers extérieurs et de leur utilisation est un moyen indispensable pour s'assurer que les donateurs alignent effectivement leur aide sur les priorités de développement nationales et pour rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées au développement. La formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donneurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux. L'aide budgétaire est toujours prise en compte dans le budget, mais d'autres modalités de l'aide, comme notamment l'aide-projet, devraient également y être inscrites dans leur intégralité.

INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

INDICATEUR 3

TABLEAU 11.1 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donneurs (en millions USD)	2007*	
	a	b	c = a / b c =	b/a
Allemagne	3	3	93%	
Alliance GAVI	0	1	0%	
Banque africaine de développement	10	28	35%	
Banque mondiale	0	11	0%	
Canada	0	0	0%	
Chine	1	1	100%	
Commission européenne	33	27	3	32%
États-Unis	0	1	0%	
Fonds mondiaux	0	5	0%	
Fonds monétaire international	5	31	15%	
France	7	27	26%	
Japon	0	0	0%	
Nations Unies	0	22	0%	
Norvège	0	0	0%	
Pays-Bas	0	0	0%	
Royaume-Uni	0	1	0%	
Suède	0	1	0%	
Ratio moyen / donneurs			21%	
Total	59	161	36%	

^{*} Le ratio de référence est c = a/b, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés (c = b/a).

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant la comptabilisation dans le budget est que, d'ici 2010, les contributions financières des donneurs soient convenablement comptabilisées dans le budget afin que les autorités des pays partenaires puissent présenter des rapports budgétaires précis à leurs citoyens et à leur parlement.

L'indicateur 3 représente le pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donneurs et qui est pris en compte dans les prévisions budgétaires pour le même exercice. Le tableau 1 indique les versements d'aide et les apports d'aide comptabilisés dans le budget, en chiffres bruts. On constate qu'il existe des écarts dans un sens comme dans l'autre, les apports d'aide pouvant aussi bien être sous-évalués que surévalués dans le budget. L'objectif de la Déclaration de Paris est de réduire de moitié, d'ici 2010, la part des versements d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget, pour atteindre un pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donneurs et pris en compte dans les prévisions budgétaires d'au moins 85 %.

En 2007, les prévisions budgétaires sous-évaluent largement l'aide. En effet, seulement 36 % (et uniquement 21 % si l'on considère la moyenne des donneurs) de l'aide effectivement versée au secteur public centrafricain a été comptabilisée dans le budget, ce qui représente un montant de 58 millions USD sur les 161 millions USD déboursés par les donneurs. Cet écart est principalement imputable à l'inexistence d'un outil adéquat permettant de regrouper les informations sur la gestion de l'aide. La mise en place d'un tel système apparaît indispensable pour réduire ces écarts entre l'aide versée et l'aide comptabilisée dans le budget.

^{**}Versements comptabilisés par les gouvernements pour les donneurs qui n'ont pas communiqué leurs données dans l'enquête 2008 : 1,33 USD millions.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le renforcement des capacités est considéré dans la Déclaration de Paris comme essentiel pour améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les objectifs d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. De la même manière, on considère que pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène, c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et harmonisant l'aide extérieure à l'intérieur de ce cadre.

Coopération technique Coopération technique 2007 coordonnée totale (en millions USD) (en millions USD) а h c = a/bAllemagne N 0% Alliance GAVI Λ n Banque africaine de développement Λ Λ 20% Banque mondiale 6 100% Canada Λ Chine Commission européenne 0% États-Unis Fonds mondiaux Fonds monétaire international 0% 73% France 6 0 10% Japon Nations Unies 15 6% Norvène Λ Pays-Bas 0 0 Royaume-Uni N N 0% Suède 0 Total 37%

INDICATEUR 4

TABLEAU 11.2 : Quel pourcentage de la coopération technique est coordonné avec des programmes nationaux?

L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donneurs, en tant qu'élément contribuant au renforcement des capacités, évolue vers ce modèle. L'objectif-cible défini dans la Déclaration de Paris est que, d'ici 2010, 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés.

En RCA, en 2007, seulement 37 % des apports notifiés au titre de l'assistance technique étaient considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés. Ceci s'explique principalement par le fait que le gouvernement n'est pas encore parvenu à imposer une stratégie globale de renforcement des capacités à l'échelle nationale et à dimension multisectorielle. Concrètement, aujourd'hui en RCA, le renforcement des capacités reste encore assuré par chaque donneur. Cette situation devrait s'améliorer au cours des prochaines années grâce aux efforts menés par le PNUD en vue de la coordination de ses activités par le biais du Programme d'appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du DSRP (ARCAD).

INDICATEUR 5

TABLEAU 11.3 : Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donneurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques, soit le système d'exécution du budget, le système de reddition des comptes et le système de contrôle financier. Les résultats de l'enquête indiquent qu'en 2007, 24 % uniquement de l'aide allouée au secteur public centrafricain passe par les systèmes nationaux de GFP. Ceci s'explique principalement par la faiblesse du système de GFP centrafricain. En effet, ce dernier est peu fiable et son utilisation se révèle lente et complexe.

	Aide versée au	Systèmes de gestion des finances publiques			Systèmes de passation des marchés		
	secteur public durant 2007	Système d'exécution du budget	Système de reddition de comptes	Système de contrôle financier	2007	Systèmes de passation des marchés	2007
	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)		(en millions USD)	
	a	b	С	d	avg (b,c,d) / a	е	e/a
Allemagne	3	0	0	0	0%	0	0%
Alliance GAVI	1	0	0	0	0%	0	0%
Banque africaine de développement	28	10	10	10	35%	0	0%
Banque mondiale	11	3	3	3	28%	3	28%
Canada	0	0	0	0	0%	0	0%
Chine	1	1	1	1	75%	1	75%
Commission européenne	27	6	6	6	21%	0	0%
États-Unis	1	0	0	0	0%	0	0%
Fonds mondiaux	5	5	0	0	33%	0	0%
Fonds monétaire international	31	5	5	5	15%	0	0%
France	27	12	12	12	45%	12	45%
Japon	0	0	0	0	0%	0	0%
Nations Unies	22	0	0	0	0%	0	0%
Norvège	0	0	0	0	0%	0	0%
Pays-Bas	0	0	0	0	0%	0	0%
Royaume-Uni	1	0	0	0	0%	0	0%
Suède	1	0	0	0	0%	0	0%
Total	161	41	37	37	24%	16	10%

L'indicateur 5b mesure spécifiquement l'utilisation du système de passation des marchés faite par les donneurs. En 2007, 10 % uniquement de l'aide allouée au secteur public centrafricain passe par le système de passation des marchés. La faible utilisation de ce système s'explique par son obsolescence, par la méfiance qu'il suscite chez les donneurs et par la faiblesse de capacités. L'utilisation des systèmes de passation des marchés devrait s'améliorer dans les prochaines années en réponse aux reformes actuellement à l'œuvre dans ce domaine en RCA.

ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

Dans la Déclaration de Paris, les donneurs sont invités à « éviter, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités de mise en œuvre parallèles, le terme « parallèle » renvoyant à toute unité créée en dehors des structures institutionnelles nationales existantes.

L'objectif-cible global est de réduire des deux tiers, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles, pour le ramener de 1 832 à seulement 611.

Les résultats de l'enquête indiquent 11 unités parallèles. Il est difficile de dire *a* priori s'il s'agit d'un nombre faible ou élevé. Toutefois, le rapport-pays réalisé dans le cadre de cette enquête souligne que, du fait de la faiblesse des capacités nationales, la gestion des projets se fait pour la plupart des cas par des structures mises en place par les donneurs, même si les structures institutionnelles et administratives existent. Il semble indispensable pour réduire le nombre d'unités parallèles que le gouvernement mette l'accent sur le renforcement des capacités à travers des formations, des séminaires ou encore des ateliers et établisse un cadre institutionnel bien circonscrit pour permettre un meilleur suivi de la mise en place des projets.

	2007 (en nombre)
Allemagne	0
Alliance GAVI	0
Banque africaine de développement	0
Banque mondiale	0
Canada	0
Chine	0
Commission européenne	2
États-Unis	0
Fonds mondiaux	1
Fonds monétaire international	0
France	2
Japon	0
Nations Unies	6
Norvège	0
Pays-Bas	0
Royaume-Uni	0
Suède	0
Total	11

INDICATEUR 6

TABLEAU 11.4 : Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

La prévisibilité des apports d'aide est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et pour leur permettre une planification réaliste de leur développement. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent d'analyser la prévisibilité de l'aide sous deux angles. Le premier est la capacité des donneurs et des gouvernements à verser l'aide en temps voulu. Le second est la capacité de ces derniers à comptabiliser avec précision les versements effectués par les donneurs.

L'indicateur 7 indique dans quelle mesure les fonds dont le versement est programmé au cours d'un exercice donné figurent bien dans les comptes nationaux comme versés au cours de cet exercice, indépendamment du signe (positif ou négatif) de l'éventuel écart constaté. La Déclaration de Paris a pour objectif de rapprocher ce pourcentage de 100 %.

INDICATEUR 7

TABLEAU 11.5 : Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration ? En 2007, environ 45 % des fonds programmés ont été comptabilisés par les autorités centrafricaines. Ce taux global cache des disparités importantes selon l'origine de l'aide, puisque la moyenne des taux obtenus par chaque donneur est de 29 %. Le rapport-pays réalisé pour la présente Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris souligne que la création d'une cellule nationale chargée de la gestion d'aide permettrait de suivre l'aide et de rendre compte au gouvernement et aux donneurs de l'utilisation qui en a été faire.

	Versements enregistrés par l'administration en 2007 (en millions USD)	Versements programmés par les donneurs en 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donneurs (en millions USD)	20	07*
	a	b	(référence)	c = a / b	c = b /a
Allemagne	1	3	3	36%	
Alliance GAVI	0	0	1		
Banque africaine de développement	15	28	28	55%	
Banque mondiale	1	4	11	38%	
Canada	0	0	0	0%	
Chine	1	1	1		75%
Commission européenne	27	43	27	64%	
États-Unis	0	1	1	0%	
Fonds mondiaux	4	5	5	80%	
Fonds monétaire international	5	31	31	15%	
France	13	14	27	97%	
Japon	0	0	0	0%	
Nations Unies	2	22	22	8%	
Norvège	0	0	0	0%	
Pays-Bas	0	0	0	0%	
Royaume-Uni	0	1	1	0%	
Suède	0	1	1	0%	
Ratio moyen / donneurs				2	29%
Total	70	155	161	4	5%

^{*} Le ratio de référence est c = a/b, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés (c = b/a).

INDICATEUR 8

Quelle est la part de l'aide non liée ?

DÉLIEMENT DE L'AIDE

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement des pays les moins avancés et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine. Entre 2005 et 2007, en RCA, la part de l'aide non liée est passée de 71 % à 87 %. L'aide liée se trouve principalement dans celle des donneurs bilatéraux, et plus particulièrement le cadre de l'assistance technique.

HARMONISATION

LES DONNEURS ET LES AUTORITÉS PARTENAIRES ne parviennent pas à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies et les systèmes nationaux. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide serait améliorée si les donneurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures aussi simples et transparentes que possible. L'enquête s'intéresse à deux aspects de l'harmonisation: l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part.

UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

L'indicateur 9 mesure la part de l'aide versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. L'objectif général de la Déclaration de Paris pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.

En 2007, la proportion de l'aide au secteur public centrafricain versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes est de 34 %, ce qui est loin de l'objectif général de la Déclaration de Paris. Le rapport-pays souligne que la faiblesse de ce taux est principalement imputable à la parution tardive du premier DSRP en septembre 2007 auquel les donneurs peuvent désormais être intégrés.

INDICATEUR 9

TABLEAU 11.6 : Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports	2007
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total	d'aide versés	
	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	
	a	b	c = a + b	d	e = c / d
Allemagne	0	0	0	3	0%
Alliance GAVI	0	0	0	1	0%
Banque africaine de développement	0	0	0	28	0%
Banque mondiale	4	0	4	11	37%
Canada	0	0	0	0	0%
Chine	1	0	1	1	75%
Commission européenne	0	0	0	27	0%
États-Unis	0	0	0	1	0%
Fonds mondiaux	0	0	0	5	0%
Fonds monétaire international	5	27	31	31	100%
France	0	13	13	28	46%
Japon	0	0	0	0	10%
Nations Unies	0	7	7	24	29%
Norvège	0	0	0	0	0%
Pays-Bas	0	0	0	0	0%
Royaume-Uni	0	0	0	1	0%
Suède	0	0	0	1	0%
Total	10	47	56	164	34%

RÉALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Les indicateurs 10a et 10b mesurent respectivement la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et de 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.

Selon l'indicateur 10a, en 2007, 10 % des missions sur le terrain ont été effectuées conjointement.

INDICATEUR 10a

TABLEAU 11.7 : Combien de missions de donneurs sont coordonnées ?

	Missions coordonnées *	Total missions	2007
	(en nombre)	(en nombre)	
	a	b	c = a / b
Allemagne	0	0	
Alliance GAVI	0	0	
Banque africaine de développement	2	2	100%
Banque mondiale	0	16	0%
Canada	2	5	40%
Chine	0	0	
Commission européenne	5	12	42%
États-Unis	0	0	
Fonds mondiaux	2	5	40%
Fonds monétaire international	2	2	100%
France	1	1	100%
Japon	0	0	
Nations Unies	4	77	5%
Norvège	0	0	
Pays-Bas	0	0	
Royaume-Uni	0	0	
Suède	0	0	
Total	12	120	10%

^{*} Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

INDICATEUR 10b

D'après l'indicateur 10b, en 2007, 23 % des travaux d'analyse ont été menés conjointement ou ont donné lieu à une coordination.

Le faible nombre de missions conjointes s'explique principalement par l'absence de concertation et d'échange d'informations entre les donneurs et le gouvernement centrafricain. Il semble donc indispensable de créer un cadre unique de concertation au niveau national.

Le cadre d'assistance pays (CAP) des donneurs de la RDC et les groupes thématiques conjoints en cours d'opérationnalisation devraient à l'avenir permettre de promouvoir la pratique des évaluations conjointes et d'impliquer les structures pérennes de l'administration nationale.

	Travaux coordonnés*	Total travaux d' analyse	2007
	(en nombre)	(en nombre)	
	a	b	c = a / b
Allemagne	0	0	
Alliance GAVI	0	0	
Banque africaine de développement	0	0	
Banque mondiale	0	0	
Canada	0	0	
Chine	0	0	
Commission européenne	1	1	100%
États-Unis	0	0	
Fonds mondiaux	0	3	0%
Fonds monétaire international	2	6	33%
France	2	3	67%
Japon	0	0	
Nations Unies	8	29	28%
Norvège	0	0	
Pays-Bas	0	0	
Royaume-Uni	0	0	
Suède	0	0	
Total	10	42	23%

TABLEAU 11.8 : Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

DANS LA DÉCLARATION DE PARIS, les pays partenaires s'engagent à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats. Ces derniers doivent permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales stratégies nationales et sectorielles en utilisant un nombre limité d'indicateurs. Pays partenaires et donneurs s'engagent mutuellement à renforcer les capacités des pays et à instaurer une gestion axée sur les résultats.

L'indicateur 11 évalue l'existence dans les pays partenaires de cadres d'évaluation des performances. Trois critères d'évaluation sont pris en compte : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement, et l'existence d'un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays. L'indicateur 11 se répartit en cinq catégories qualitatives allant de A (le cadre d'évaluation des performances met effectivement en œuvre de bonnes pratiques) à E (le cadre d'évaluation des performances ne traduit guère de mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques).

En 2007 comme en 2005, la RCA a obtenu la note D comme plus de 30 % des pays participant à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Un D signifie que le cadre d'évaluation des performances inclut certains éléments de bonne pratique.

Si le mécanisme de suivi et d'évaluation du DSRP est en cours d'élaboration, la RCA suit et évalue un certains nombre d'actions prioritaires grâce a des indicateurs produits par l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES). Cependant, le manque de capacités et l'insuffisance de rémunération du personnel tout comme l'insuffisance de moyens matériels de l'ICASEES sont des entraves à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de sa mission.

INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

^{*} Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

INDICATEUR 12

Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE est une innovation importante de la Déclaration de Paris. Elle part du principe que l'aide est plus efficace lorsque les donneurs et les gouvernements partenaires sont responsables devant leurs opinions publiques de l'utilisation qui est faite des ressources à l'appui du développement, et lorsque les uns et les autres doivent se rendre mutuellement des comptes. L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle portant sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête porte sur l'existence, dans les pays considérés, d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Dans le cas de la présente enquête, il apparaît que la RCA ne soit dotée d'aucun mécanisme formel d'examen mutuel des progrès accomplis. En effet, une évaluation mutuelle des progrès accomplis a été réalisée dans le pays avec le système des Nations Unies dans le cadre de la première revue du Plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) en 2007. Les autorités centrafricaines entendent élargir un tel mécanisme à tous les autres partenaires au développement qui apporteront des appuis conséquents à la mise en œuvre des programmes et des plans d'action sectoriels du DSRP. ■

NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS-CIBLES

LE TABLEAU CI-APRÈS présente les notes obtenues par la RCA en 2007, pour chacun des indicateurs de la Déclaration de Paris.

Ces différents indicateurs révèlent que sur de nombreux points la RCA est encore loin des objectifs généraux de la Déclaration de Paris. Toutefois le rapport-pays souligne les réformes et les efforts substantiels, notamment en termes d'appropriation et de systèmes de gestion des finances publiques, mis en œuvre dans ce pays pour augmenter l'efficacité de l'aide au développement.

RESUMÉ
TABLEAU 11.9

	INDICATEUR	2007	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	D	B or A
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	2,0	1,5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Pas disponible	Non applicable
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	36%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	37%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	24%	Pas d'objectif
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	10%	Non applicable
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	11	7
7	L'aide est davantage prévisible	45%	62%
8	L'aide est non liée	87%	Plus de 87%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	34%	66%
10a	Les donneurs coordonnent leurs missions	10%	40%
10b	Les donneurs coordonnent leurs études nationales	23%	66%
11	Cadres d'évaluation des performances	D	B or A
12	Mécanismes de responsabilité mutuelle	Non	Oui

CONTRIBUTEURS

Coordinateurs nationaux : Magloire Constantin Dopmas

Judes Bissakouno

Correspondant donneur: Gilbert Aho (Nations Unies)

SIGLES

ANIF Agence nationale d'investigations financières

APD Aide publique au développement

ARCAD Appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du DSRP

CAD Comité d'aide au développement

DSRP Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIN Évaluation de la politique et des institutions nationales

FDS Forces de défenses et de sécurité FMI Fonds monétaire international GFP Gestion des finances publiques

GREBUC Groupe de réforme budgétaire et comptable

ICASEES Institut centrafricain des statistiques

et des études économiques et sociales

LOLF Loi organique relative aux lois de finances
OMD Objectifs du Millénaire pour le développement
PNUD Programme des Nations unies pour le développement

RCA République centrafricaine

RGCP Règlement général sur la comptabilité publique

UNDAF Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement

VIH/SIDA Virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome

d'immunodéficience acquise